

NICOX SA

Société anonyme au capital de 502.996,94 euros

Siège social :

Sundesk Sophia Antipolis

Emerald Square, rue Evariste Galois, 06410 Biot

R.C.S. ANTIBES 403.942.642

RAPPORT SPECIAL SUR LES ACTIONS GRATUITES (ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Au 31 décembre 2023, 996 805 actions ont été attribuées gratuitement par Nicox (ci-après la « **Société** »), donnant accès à 996 805 actions, étaient en cours de période d'acquisition.

Ces attributions d'actions gratuites ont été réalisées en vertu des autorisations suivantes des assemblées générales extraordinaires de la Société :

- L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2018 a autorisé le Conseil à attribuer un maximum de 1 000 000 actions dans la limite d'une augmentation de capital en nominal de €1.000.000. L'acquisition définitive des actions est soumise à des critères de performance à arrêter par le Conseil. Cette résolution a remplacé la résolution du 30 mai 2017.
- L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2020 a autorisé le Conseil à attribuer un maximum de 1 000 000 actions dans la limite d'une augmentation de capital en nominal de €1.000.000. L'acquisition définitive des actions est soumise à des critères de performance à arrêter par le Conseil. Cette résolution a remplacé la résolution du 24 mai 2018.
- L'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2021 a autorisé le Conseil à attribuer un maximum de 1 000 000 actions dans la limite d'une augmentation de capital en nominal de €1.000.000. L'acquisition définitive des actions est soumise à des critères de performance à arrêter par le Conseil. Cette résolution a remplacé la résolution du 24 mai 2018.
- L'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2022 a autorisé le Conseil à attribuer un maximum de 1 000 000 actions dans la limite d'une augmentation de capital en nominal de €1.000.000. L'acquisition définitive des actions est soumise à des critères de performance à arrêter par le Conseil. Cette résolution a remplacé la résolution du 28 avril 2021.

1. Une synthèse des actions gratuites au 31 décembre 2023 est présentée ci-dessous :

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2023, les actions gratuites en circulation émises dans le cadre de ces plans :

Date du Conseil d'Administration	Actions attribuées	Date d'acquisition des actions	Nombre d'actions annulées	Actions acquises	Total à émettre
Plan autorisé par l'Assemblée générale du 24/05/2018					
27/01/2020	99 750	27/01/2022	14 800	84 950	0
05/03/2020	8 000	05/03/2022	8 000	0	0
05/08/2020	24 000	05/08/2022	12 000	12 000	0
15/10/2020	54 000	15/10/2022	38 003	15 997	0
	185 750		72 803	112 947	0
Plan autorisé par l'Assemblée générale du 30/06/2020					
14/01/2021	83 150	14/01/2023	26 900	56 250	0
	83 150		26 900	56 250	0
Plan autorisé par l'Assemblée générale du 28/04/2021					
05/05/2021	13 800	05/05/2023	0	13 800	0
19/07/2021	2 400	19/07/2023	2 400	0	0
16/12/2021	9 000	16/12/2023	9 000	0	0
12/01/2022	33 700	12/01/2024	18 104	0	15 596
15/02/2022	129 600	15/02/2024	16 000	0	113 600
19/07/2022	725 400	19/07/2024	63 400	0	662 000
	913 900		108 904	0	791 196
Plan autorisé par l'Assemblée générale du 28/07/2022					
23/09/2022	71 000	23/09/2024	8 000	0	63 000
13/01/2023	229 653	13/01/2025	118 186	0	111 467
17/03/2023	2 162	17/03/2025	1 082	0	1 080
03/05/2023	15 000	03/05/2025	7 501	0	7 499
12/07/2023	10 206	12/07/2025	5 104	0	5 102
23/08/2023	34 924	23/08/2025	17 463	0	17 461
	362 945		157 335	0	205 609
	1 545 745		365 943	182 997	996 805

Les actions gratuites attribuées en 2020, 2021, 2022 et 2023 sont soumises aux conditions de performance suivantes :

- L'acquisition des actions gratuites attribuées en 2020 était subordonnée, pour certaines attributions à ce que les objectifs société pour 2020 aient été réalisés à hauteur de 70% au moins, ce qui a été le cas. Pour d'autres attributions, les critères de performance concernent l'atteinte d'objectifs liés à des études cliniques, ce qui a été le cas pour une attribution du 5 août 2020 mais n'a pas été le cas pour les attributions du 15 octobre 2020, de sorte que 50% de ces droits ont été annulés.
- L'acquisition des actions gratuites attribuées en 2021 était subordonnée à ce que les objectifs société pour 2021 aient été réalisés à hauteur de 70% au moins, ce qui a été le cas.
- L'acquisition des actions gratuites attribuées en 2022 était subordonnée, pour certaines attributions à ce que les objectifs société pour 2022 aient été réalisés à hauteur de 50% au moins, ce qui a été le cas. Pour d'autres attributions, les critères de performance concernent l'atteinte d'objectifs liés à des études cliniques. Ces critères de performance ont été atteints sauf en ce qui concerne certaines attributions du 12 janvier 2022 de sorte que 50% de ces droits ont été annulés.
- L'acquisition des actions gratuites attribuées en 2023 était subordonnée à ce que les objectifs société pour 2023 aient été réalisés à hauteur de 50% au moins, ce qui n'a pas été le cas, de sorte que 50% de ces droits ont été annulés.

2. Actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2023 :

En 2023, 291 945 droits donnant accès à 291 945 actions, d'une valeur de € 271 986,54⁽¹⁾, ont été attribués à 36 salariés du Groupe et à un mandataire social, comme suit :

- (i) Le 13 janvier 2023, en vertu de l'autorisation du 28 juillet 2022, à l'attribution de 229 653 droits donnant accès à 229 653 actions gratuites soumises à une période d'acquisition de deux ans sans période de conservation ;
- (ii) Le 17 mars 2023, en vertu de l'autorisation du 28 juillet 2022, à l'attribution de 2 162 droits donnant accès à 2 162 actions gratuites soumises à une période d'acquisition de deux ans sans période de conservation ;
- (iii) Le 03 mai 2023, en vertu de l'autorisation du 28 juillet 2022, à l'attribution de 15 000 droits donnant accès à 15 000 actions gratuites soumises à une période d'acquisition de deux ans sans période de conservation.
- (iv) Le 12 juillet 2023, en vertu de l'autorisation du 28 juillet 2022, à l'attribution de 10 206 droits donnant accès à 10 206 actions gratuites soumises à une période d'acquisition de deux ans sans période de conservation.
- (v) Le 23 août 2023, en vertu de l'autorisation du 28 juillet 2022, à l'attribution de 34 924 droits donnant accès à 34 924 actions gratuites soumises à une période d'acquisition de deux ans sans période de conservation.

Il est précisé qu'il n'a pas été attribué d'actions gratuites au Directeur Général en 2023, poste occupé par Andreas Segerros au cours dudit exercice.

(1) Valeur des actions basé sur le cours de clôture de bourse du jour de leur attribution

3. Information nominative concernant les salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions gratuites attribuées durant l'exercice est le plus élevé :

10 premiers bénéficiaires non-mandataires sociaux	Nombre d'actions gratuites attribuées	Date d'attribution des droits	Valeur des actions attribuées en € ⁽¹⁾	Nombre d'actions définitivement acquises	Autorisation
Emmanuelle Pierry	45 486	13/01/2023	48 124,19 €	-	28/07/2022
Total	45 486		48 124,19 €		
Jessica Barger	34 924	23/08/2023	14 528,38 €	-	28/07/2022
Total	34 924		14 528,38 €		
Doug Hubatsch	17 838	13/01/2023	18 873 €	-	28/07/2022
	2 162	17/03/2023	1 358 €	-	28/07/2022
Total	20 000		20 230 €		
Gavin Spencer	17 838	13/01/2023	18 873 €	-	28/07/2022
Total	17 838		18 873 €		
Sandrine Gestin	15 162	13/01/2023	16 041 €	-	28/07/2022
Total	15 162		16 041 €		
Renata Salgado	15 000	03/05/2023	8 790 €	-	28/07/2022
Total	15 000		8 790 €		
Siobhan Garbutt	12 486	13/01/2023	13 210 €	-	28/07/2022
Total	12 486		13 210 €		

Emmet Purtil	12 486	13/01/2023	13 210 €	-	28/07/2022
Total	12 486		13 210 €		
Emily Volmar	10 206	12/07/2023	4 338 €	-	28/07/2022
Total	10 206		4 338 €		
Francesco Impagnatiello	8 919	13/01/2023	9 436 €	-	28/07/2022
Total	8 919		9 436 €		

(1) Selon la méthode retenue par rapport au cours de clôture de bourse du jour de l'attribution des actions (coût total de l'attribution)

4. Information nominative concernant les salariés et ex-salariés ayant conservé leurs droits, non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions gratuites acquises durant l'exercice est le plus élevé :

10 premiers bénéficiaires non-mandataires sociaux ⁽¹⁾	Nombre d'actions gratuites attribuées	Date d'attribution des droits	Nombre d'actions définitivement acquises	Date d'acquisition des droits	Autorisation
John James	9 000	05/05/2021	9 000	05/05/2023	28/04/2021
Total	9 000		9 000		
Gavin Spencer	6 000	14/01/2021	6 000	14/01/2023	30/06/2020
Total	6 000		6 000		
Tracey Knox	4 800	05/05/2021	4 800	05/05/2023	28/04/2021
Total	4 800		4 800		
Sandrine Gestin	4 500	14/01/2021	4 500	14/01/2023	30/06/2020
Total	4 500		4 500		
Emmanuelle Pierry	4 500	14/01/2021	4 500	14/01/2023	30/06/2020
Total	4 500		4 500		
Emmet Purtil	4 500	14/01/2021	4 500	14/01/2023	30/06/2020
Total	4 500		4 500		
Brigitte Duquesroix	3 800	14/01/2021	3 800	14/01/2023	30/06/2020
Total	3 800		3 800		
Francesco Impagnatiello	3 800	14/01/2021	3 800	14/01/2023	30/06/2020
Total	3 800		3 800		
Laura Storoni	3 800	14/01/2021	3 800	14/01/2023	30/06/2020
Total	3 000		3 000		
Krisi Lopez	3 000	14/01/2021	3 000	14/01/2023	30/06/2020
Total	3 000		3 000		
Nicoletta Almirante	3 000	14/01/2021	3 000	14/01/2023	30/06/2020
Total	3 000		3 000		
Patrizia Antognazza	3 000	14/01/2021	3 000	14/01/2023	30/06/2020
Total	3 000		3 000		

(1) 12 bénéficiaires sont mentionnés pour tenir compte d'acquisitions de mêmes montants

5. Information sur les actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux :
5.1. Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, il n'a pas été attribué d'actions gratuites au profit du Directeur Général, poste occupé par Andreas Segerros au cours dudit exercice.

Au 31 décembre 2023, aucune action gratuite n'était en cours d'acquisition au profit d'un mandataire social éligible.

5.2. Historique au 31 décembre 2023 des attributions d'actions gratuites aux mandataires sociaux (Directeur Général)

Il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites aux mandataires sociaux éligibles au cours de l'année 2023.

Il est précisé que l'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022, en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, a approuvé les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à Andreas Segerros, directeur général et n'incluant pas d'attribution d'actions gratuites.

Le 21 mai 2024

Le Conseil d'administration

Représenté par Jean-François Labbé,
Président du Conseil d'administration